

7^{ème} Rallye national VHRS de l'Epine Mont du Chat

Avant pays savoyard

Les 30 et 31 octobre 2026



**asac de
SAVOIE**



Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.

Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire à la FFSA



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYES HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline (règlement standard des rallyes de régularité sportive, règles spécifiques rallye historique de régularité).

Ce règlement particulier sportif du 7^{ème} Rallye national VHRS de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard reprends certains points détaillés dans le règlement du rallye moderne.

Merci de s'y référer.



INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC de SAVOIE
Nom du Rallye :	7 ^{ème} rallye national de l'Épine Avant pays savoyard VHRS
Date :	30 et 31 octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Éligibilité :	Coupe de France des rallyes VHRS 2027 coeff 2 championnat de la ligue Rhône Alpes 2026
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	25 en date du 26/08
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Olivier Miguet (Asac Savoie)
Téléphone :	06 40 33 58 12
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Michel Bonfils (président Asac Savoie)
Membres :	Olivier et Stanislas Miguet, JF Barret Boisbertrand, Jocelyne Mugnier
Secrétariat du Rallye, Adresse :	340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Téléphone :	06 11 95 13 79
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Permanence du Rallye :	Asac Savoie, 340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Lieu, date, horaire :	Restaurant La Briquerie, samedi 24 et dimanche 25 octobre de 8h à 12h Restaurant le 60 Chrono (PC Course) vendredi 30 octobre de 8h00 jusqu'à la fin du rallye
Organisateur technique	
Nom :	TEAM 73, Olivier Nicoud
Adresse :	Maison des associations, 201 avenue Saint Exupéry 73290 La Motte Servolex
Téléphone :	06 62 43 25 20
Mail :	contact.team73rallye@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 28 septembre 2026
Ouverture des engagements	Lundi 28 septembre 2026
Clôture des engagements	lundi 19 octobre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Jeudi 22 octobre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Mise en ligne jeudi 22 octobre 2026
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	samedi 24, dimanche 25 de 8h30 à 18h30 et vendredi 30 octobre 2026 de 8h30 à 12h00
Pré vérifications administratives	samedi 24, dimanche 25 de 8h00 à 12h00, Restaurant La Table des Alpes, 100 rue de la Briquerie, 73290 La Motte Servolex
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h00 à 15h00, Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille blanche 73000 Chambéry
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h15 à 15h15, Restaurant le 60 Chrono
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à partir de 8h00 – Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 14h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>) et distribution des moyennes	Distribué aux Vérifs administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 17h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 19h04 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 22h00
Départ 2 ^{ème} étape	Savoieexpo, samedi 31 octobre à 8h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking STEF, samedi 31 octobre à 17h41 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Restaurant Le 60 Chrono
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre sur le podium

	d'arrivée
--	-----------

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de Savoie et le TEAM 73 organisent les 30 et 31 octobre 2026 le **7^{ème} Rallye national historique de régularité (VHRS) de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard.**

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	ANSELMO Bastien - 192806
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	MAILLET Jean Paul - 363052 DEMARD Rolland - 14035
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	--
Directeur de Course	Thierry FABRE - 086560
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	ROSSIGNOL Didier - 11521
Commissaire Technique responsable	« PRUNELLE VICKIE » - 233751
Chargés des relations avec les concurrents	AGIER Adrien - 324027
Juges de faits	GROROD Janine - 8988
Chronométrateurs	CHRONODIUM 06 75 33 59 14
Classement	CHRONODIUM 06 75 33 59 14

1.2. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye national historique de régularité de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard compte pour la coupe de France des rallyes VHRS 2027 coefficient 2.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et le fera sous couvert de sa propre assurance, et ce notamment : en cas de sortie du parc fermé ou en cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers le parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ sera le suivant : VHRS – VHC - Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Le 7^{ème} Rallye national historique de régularité de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye national historique de régularité de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard représente un parcours de 259.64 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 9 épreuves de régularité d'une longueur totale de 99.82. km.

Les épreuves de régularité sont : Relais ORTF, ES 1/2/5/8 (9.81 km)

Massif de l'Epine, ES 3/6/9 (14.16 km)

Les lacs de Chevelu, ES 4/7 (9.05 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ZR est de : 3

Les reconnaissances ne seront autorisées que samedi 24, dimanche 25 de 8h30 à 18h30 et vendredi 30 octobre 2026 de 8h30 à 12h00. Des contrôles seront effectués.

Le Road Book sera téléchargeable à partir du 22 octobre 2026 sur les sites de l'organisation. Les permis de conduire et licences seront à présenter lors des pré vérifications administratives. Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,
- etc...

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général de chaque moyenne